

COMMUNE DE CHEMINON

DEPARTEMENT DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT DE VITRY LE FRANCOIS

CANTON DE SERMAIZE LES BAINS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

TENUE LE 4 FEVRIER 2016

L'An deux mille seize, le 4 février à 20 heures 30, à la salle des réunions de la mairie, le conseil municipal de la commune de CHEMINON, dûment convoqué le 28 janvier 2016, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry FARGETTE, maire.

Etaient présents : Mesdames CHAMOURIN Anne-Marie – GENTIL Juliane – JACOBÉ Christelle – PÉROT Françoise

Messieurs BRASTEL Maurice – BURDAL Richard – FARGETTE Thierry – GENTIL Olivier – VAUCOULEUR Pascal – VERZAT Raymond

Absents excusé(e)s : BARRUÉ Laetitia – GLUSKOWSKI Loïc – HARLÉ France – MORLOT David – RINALDI Franck

Procuration donnée à Juliane GENTIL par Loïc GLUSKOWSKI

Secrétaire de séance : Mme JACOBÉ Christelle

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents si des remarques sont à faire sur le compte-rendu de la dernière réunion (11 décembre 2015). Aucune remarque n'ayant été formulée, le registre des délibérations est paraphé par les conseillers présents à la réunion du 11 décembre 2015.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Modification Mission Service Civique
- Vente talus rue des Sablons section AC 496

I – DELIBERATION DEMANDES DE SUBVENTION AMENAGEMENT DE SECURITE

Le Conseil Municipal,

L'exposé du dossier entendu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les réunions du groupe de travail,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'opération « Aménagement et sécurisation du RD 16 de la place de la Mairie et la mise en accessibilité de l'Eglise, Place de la Mairie

APPROUVE l'enveloppe prévisionnelle de l'opération soit 54 119,84 Euros H.T.

DECIDE DE SOLLICITER l'aide de l'ETAT au titre de la DETR pour un montant total de 21 647,93 Euros H.T.

DECIDE DE SOLLICITER l'aide du Conseil Départemental pour un montant de 4 284,59 Euros H.T. au titre des travaux urgents de mise en conformité et d'accessibilité à l'église classée monument historique.

DECIDE D'ASSURER le financement du solde de l'opération, soit 32 471,90 Euros par ses moyens propres.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches liées à l'opération et à signer toutes pièces afférentes à la présente opération.

II – DELIBERATION AD'AP (AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de permettre la réalisation des travaux d'aménagement et de sécurisation. Pour permettre ces travaux divers, les collectivités ont la possibilité d'engager le quart des investissements inscrits l'année précédente.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de prendre une délibération permettant cette autorisation budgétaire spéciale.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment des articles L. 2121-29 et L.1612-1,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexé à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,
Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif et, jusqu'au 31 mars 2016, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris afférents au remboursement de la dette).

Considérant la nécessité d'engager les présentes dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE

D'autoriser monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2016 dans la limite de 13 957 euros, correspondant à 25 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice 2015, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts (compte 16) et de prévoir les recettes nécessaires.

De demander à Monsieur le Maire d'inscrire ces crédits au budget de l'exercice 2016.

Chapitre Article	Nature	Montant
Chapitre 20 Article 2031 Opération 110	Travaux Ad'AP	2 300,00 €uros

III – DELIBERATION OUVERTURE COMPTE EPARGNE TEMPS (C.E.T.)

Etant donné que l'ouverture d'un C.E.T figure dans le règlement intérieur du personnel communal et que celui-ci a été délibéré le 3 juillet 2015, il n'est pas nécessaire de délibérer à nouveau.

IV – VENTE TALUS Rue des Sablons (Section AC 496)

Monsieur le Maire présente la requête de Monsieur Francke qui souhaite acquérir la parcelle AC 496 située rue des Sablons.

Le Conseil Municipal demande à remettre cette vente dans l'attente d'informations et de précisions supplémentaires.

V – MISSION SERVICE CIVIQUE

Suite à la délibération N° 2015/54, deux volontaires services civiques ont signé un contrat de 8 mois à compter du 28/12/2015. Leur indemnité est composée de 2 parties, une réglée par l'Agence de Service des Paiements, l'autre étant composée d'une prestation de 106,31 € au titre de la prise en charge des frais de nourriture, transport, équipement et logement. Cette seconde partie doit être prise en charge par la commune.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de régler cette indemnité mensuelle pour la durée du contrat.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Néant

Fin de séance : 22 H 10

Le Maire, FARGETTE Thierry